



Paulic



meunerie

RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL 2025

1	RAPPORT DE GESTION	4
1 1	INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE	4
1 2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE l’activité	5
1 3	RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2022.....	12
1 4	ACTIVITÉ DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDÉS	14
2	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023 ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENCIEL FRANÇAIS.....	16
2 1	COMPTES CONSOLIDÉS	16
2 2	NOTES ANNEXES.....	21

Dans le présent rapport, le terme « PAULIC » désigne le groupe Paulic Meunerie.

1 | 1 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

1.1.1 INFORMATIONS GENERALES SUR PAULIC MEUNERIE SA

Dénomination sociale de la Société mère et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : PAULIC Meunerie. Jusqu'au 28 juin 2019, sa dénomination sociale était Minoterie PAULIC.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

- ✓ La Société est inscrite auprès du RCS de Lorient sous le N°311263685.
- ✓ L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695001KHDJG1DTXB725.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 50 ans s'achevant le 27 octobre 2027, puis prorogée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 octobre 2126, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce. Le siège social de la Société est situé au lieu-dit « Le Gouret » – 56920 Saint-Gérand.

Les coordonnées du Groupe sont les suivantes :

- ✓ Téléphone : +33 (0)2 97 51 40 03
- ✓ Adresse courriel : investisseurs@paulic.bzh
- ✓ Site Internet : www.paulicmeunerie.com

1.1.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES.

1 | 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITE

Fort d'une expertise de quatre générations dans la meunerie, le groupe PAULIC est une « agritech » qui a su combiner le caractère traditionnel de son activité historique de production de farine de froment et de sarrasin en Bretagne, avec l'innovation comme moteur de son développement.

Groupe familial breton, Paulic Meunerie exploite 3 moulins, situés en centre Bretagne, équipés de matériel de pointe pour garantir des farines de qualité exceptionnelle combinant les valeurs de naturalité et de sécurité alimentaire afin de satisfaire aux attentes de consommateurs de plus en plus exigeants.



Moulin du Gouret
(Saint-Gérard)



Moulin du Pavillon
(Séglien) – en fermeture



Moulin Conan
(Plounévez-Quintin)

Avec plus de 38 000 tonnes produites en 2024 et près de 9 millions d'euros de chiffres d'affaires au 30 juin 2025, l'activité du Groupe repose sur la commercialisation de deux gammes de produits :

- L'une issue de la meunerie traditionnelle (représentant 87% des revenus) composée d'un vaste catalogue de farines de froment et de sarrasin
- L'autre gamme (ayant généré 7% des revenus) concerne la production de farine et de son, à partir de grains de blé purifiés par un traitement innovant d'ozonation dénommé **Oxygreen®**

Ces gammes de produits s'adressent à une clientèle fidèle d'environ 750 références, composée majoritairement d'industriels (environ 45% du CA en) français de l'agro-alimentaire, de la panification (ateliers de boulangerie et rayons épicerie de GMS pour environ 20%), de négociants (grossistes, confrères, retailers, pour environ 20% du CA) ainsi que d'une clientèle artisanale de boulangers et restaurateurs (crêperies, restaurants, pour environ 15%) concentrée dans le Grand Ouest. Elle compte également des acteurs de l'alimentation animale à travers la vente du son en tant que co-produit résiduel issu de la fabrication de farine, ainsi que des éleveurs d'insectes grâce à un nouveau produit issu du procédé **Oxygreen®**.

Cette diversification de gammes est le fruit d'une politique d'innovation engagée dès 2002 avec l'internalisation d'un laboratoire de contrôle qualité et de R&D qui a conduit le Groupe à collaborer avec une société ayant transposé le traitement de produits à l'ozone à des fins de décontamination/purification des céréales.

1.2.1 APERCU DES ACTIVITÉS

1.2.1.1 La meunerie traditionnelle :

Expertise historique du Groupe, la meunerie traditionnelle consiste en la production de farines destinées à l'alimentation humaine, principal produit obtenu une fois le blé nettoyé, broyé et écrasé.

LES PRODUITS EN MEUNERIE TRADITIONNELLE

En plus de quarante ans d'expérience, le Groupe s'est constitué un large catalogue de près de 140 références de farines, à même de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

La sélection de blé permet d'identifier deux grandes familles de produits :

Marchés Meunerie froment traditionnelle	Marchés Meunerie sarrasin traditionnelle
- Les pâtisseries et biscuiteries industrielles, traiteurs industriels, - Les boulangeries artisanales et en GMS, - Les distributeurs, négociants et moulins confrères, - L'alimentation du bétail et du pet-food à travers la vente de son qui constitue l'écorce d'un grain de blé et le résidu issu de la production de farine	- La crêperie et biscuiterie industrielle, - Les enseignes de distribution, - La restauration artisanale



Ce catalogue répond également aux enjeux d'une demande croissante des consommateurs pour toujours plus de naturalité et de sécurité. Le Groupe s'est très vite inscrit dans cette dynamique de marché en apportant une réponse à travers une offre de farines labellisées parmi lesquelles :

- Des farines « Label Rouge », unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature ;
- Des farines « AB- Agriculture Biologique », certification assurant un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ; ou encore,
- Des farines « IGP », appellation identifiant un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation, etc. sont liées à son origine géographique et donc à son terroir.

Chacune de ces deux familles, pour répondre à la diversité des besoins de ses clients, compte une large gamme de produits regroupées en grandes catégories dont les principales sont :

- Les farines panifiables pour pain courant,
- Les farines panifiables pour pain de tradition française,
- Les mélanges pour pains spéciaux,
- Les inclusions en fin de pétrin,
- Les farines pâtisserie-traiteur,
- Les farines de fleurage,
- Les farines de riz,
- Les farines pour pet-food,
- Les farines de froment biologiques,
- Les farines de sarrasin,
- Les farines de sarrasin biologiques.

En plus de la profondeur de son catalogue de farines et de mélanges de farines qui génère l'essentiel des ventes, le Groupe développe également un service de farines « à la carte ». Toujours à l'écoute de ses clients, le Groupe propose un service de mouture sur mesures pour répondre à leurs cahiers des charges spécifiques et ainsi les accompagner dans leur propre développement.

LE MARCHÉ DE LA MEUNERIE TRADITIONNELLE

Sur un marché national de plus de 1,8 milliard d'euros, Paulic Meunerie fait la différence grâce à un savoir-faire historiquement ancré dans l'**innovation**, la **sécurité** et la **naturalité**. Ces engagements, en phase avec les **grands enjeux agroalimentaires** et les **attentes des consommateurs**, s'illustrent notamment par un **laboratoire de recherche et d'analyse** intégré depuis 2002.

Pour profiter pleinement des opportunités de ses marchés, Paulic Meunerie s'est engagé depuis 2016 dans un vaste programme de modernisation et d'extension industrielle intégrant des outils automatisés « 4.0 » qui lui permet désormais de tripler ses capacités de production.

Depuis l'origine, les **exigences sociales** et **environnementales** sont également au cœur du développement de l'Entreprise : origine France des approvisionnements, filières locales, promotion de filières de blé locaux...

1.2.1.2 Une innovation de rupture : « Oxygreen© »

Le Groupe Paulic Meunerie est un pionnier technologique dans l'univers très traditionnel de la meunerie. Dans le parfait prolongement de son expertise historique, le Groupe a développé depuis une dizaine d'années, un autre segment de produits issus d'un procédé de production innovant et propriétaire : Oxygreen©.

S'inscrivant naturellement dans les valeurs de naturalité et sécurité du groupe, ce procédé est un traitement d'ozonation permettant la **purification des grains de blés** destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®).

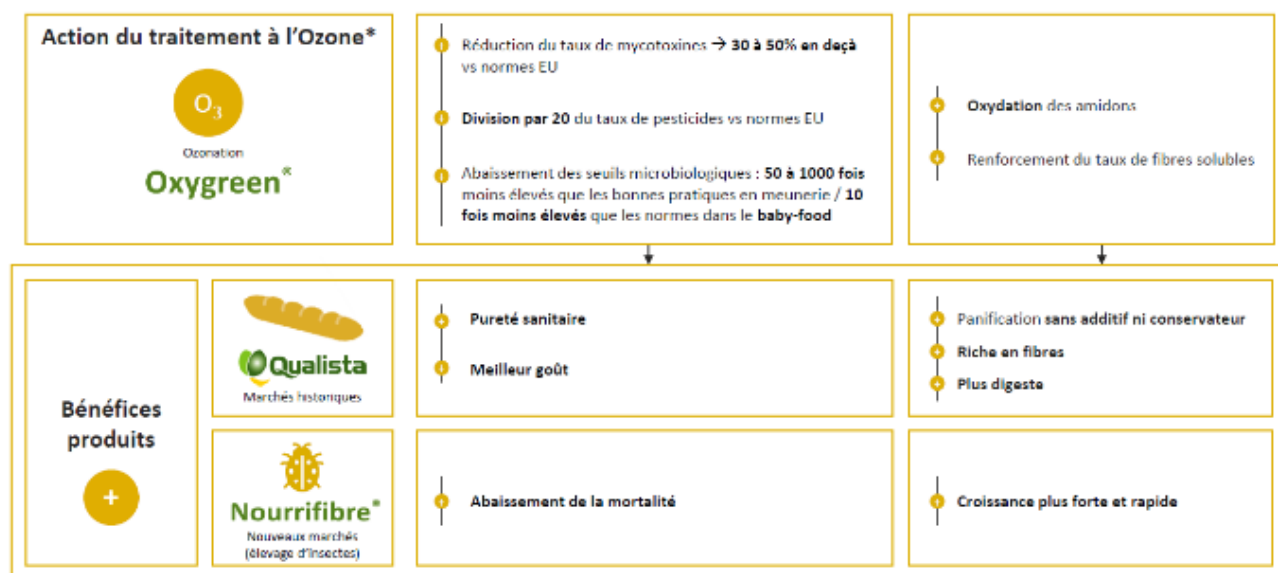
Cette innovation est le fruit de **15 années de recherche** et de 7 M€ d'investissements. Elle bénéficie de l'appui de l'Institut UniLaSalle, première école agricole française et plateforme de référence dédiée aux applications de l'ozone. L'ozone est le seul oxydant permettant d'éliminer les produits chimiques en ne laissant aucune trace.

Par rapport aux normes européennes :

- Les taux de pesticides sont divisés par 20
- Les taux de mycotoxines sont réduits de 30 à 50%

Cette innovation fait aujourd'hui de Paulic Meunerie une Agritech de premier plan par sa capacité à faire de l'innovation technologique un **accélérateur de développement sur ses activités traditionnelles mais aussi un moteur pour conquérir le marché en décollage de l'alimentation des insectes d'élevage (entomoculture).**

La forte valeur ajoutée dont ces deux produits bénéficient peut se schématiser ainsi :



Le procédé Oxygreen© permet de répondre parfaitement aux grands enjeux alimentaires et environnementaux actuels :

- La naturalité et le refus des pesticides : le traitement à l'ozone décontamine et purifie le grain des germes pathogènes d'origine naturelle ou artificielle ;
- La nutrition et le refus des additifs : le procédé d'ozonation, grâce à son action oxydante, améliore les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits, les rendant panifiables sans aucun additif et plus riches en fibres solubles.

🌱 LES PRODUITS ET LEURS AVANTAGES

Deux familles de produits exploitant le procédé Oxygreen© sont aujourd'hui développées par Paulic Meunerie :

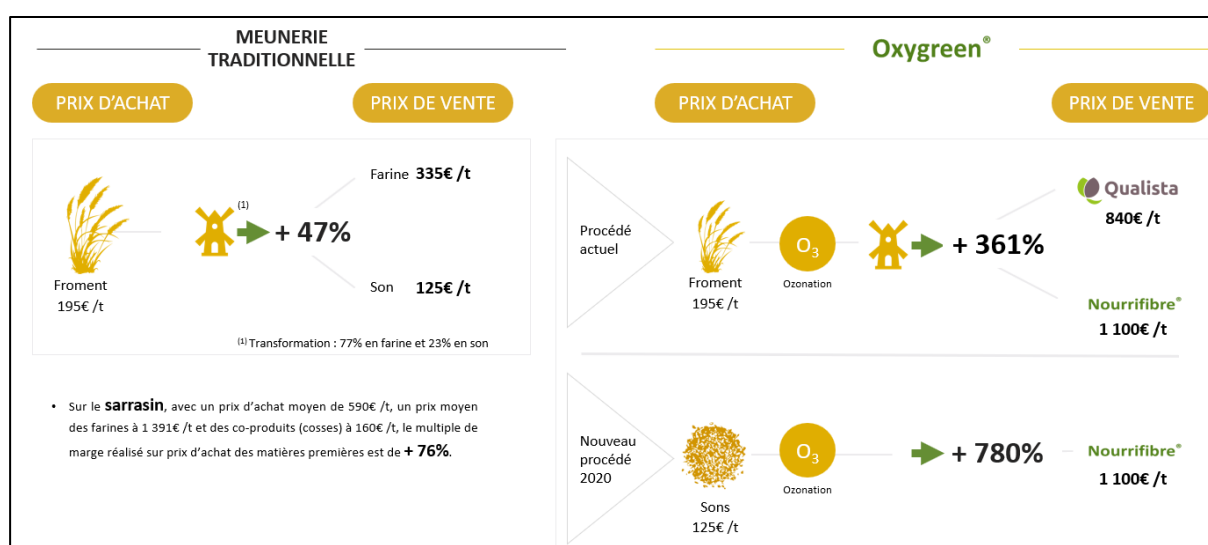
- **Nourrifibre®**, un son de blé ozoné permettant d'adresser en particulier le marché à forte valeur ajoutée de l'alimentation des insectes d'élevage. Cet aliment purifié bénéficie de propriétés physico-chimiques exceptionnelles avec des niveaux résiduels faibles de pesticides. Ces bénéfices se traduisent par une baisse du taux de mortalité et une croissance accélérée des insectes dans les élevages, source de gains de productivité majeurs pour les professionnels du secteur.
- **Qualista®**, une farine très haut de gamme axée sur la nutrition santé pour les marchés de panification. Avec Qualista®, Paulic Meunerie dispose d'une farine d'une pureté sanitaire en rupture avec les standards du marché. Cette farine favorise une panification sans additif ni conservateur. Avec une teneur en fibres plus élevée, les produits Qualista®, plus digestes, présentent de nombreux atouts par rapport aux farines traditionnelles et apportent une réponse forte à la demande de « manger sain » des consommateurs. Cette tendance s'inscrit dans la dynamique du marché français du « bio » qui a triplé en 10 ans.

Ces produits permettent également au Groupe de bénéficier d'un effet de levier important sur sa marge brute, les ventes de ces produits présentant un niveau de marge très sensiblement supérieur à celui réalisé sur les produits de meunerie traditionnelle.

En effet, le procédé Oxygreen® présente l'avantage de mieux valoriser 100% du grain (contre environ 80% dans la meunerie traditionnelle) :

- 77% du grain broyé devient de la farine Qualista® pour la panification ;
- 23% du grain qui devient du Nourrifibre® pour l'alimentation des insectes.

Sur la base de prix d'achat du grain¹ et de prix de vente des farines constatés en 2019, les coefficients multiplicateurs appliqués au coût d'achat de la matière première évoluent de la façon suivante après passage du grain dans le réacteur Oxygreen® :



(1) La marge sur achat pondérée (77% pour la farine et 23% pour le son) est de 47% en meunerie traditionnelle et passe à 361% après passage dans le réacteur Oxygreen®.

La mise en place de ce nouveau prototype porte une ambition stratégique majeure pour Paulic Meunerie et devrait permettre au Groupe d'accompagner ses ambitions de croissance à l'horizon 2028.

🌱 LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION A DESTINATION DES INSECTES

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le produit Nourrifibre® s'adresse au marché des éleveurs d'insectes dont les perspectives de marchés à l'échelle mondiale recèlent un énorme potentiel.

Un marché en phase de décollage, attendu en très forte croissance

Les champs d'applications et les marchés adressés par l'entomoculture sont très diversifiés et ne présentent pas tous le même niveau de maturité. Aussi, il n'est pas possible d'établir une estimation de la taille globale du marché de l'entomoculture, prenant en compte toutes les applications existantes.

¹ Source : Prix moyens d'achat constatés dans la comptabilité de Paulic Meunerie.

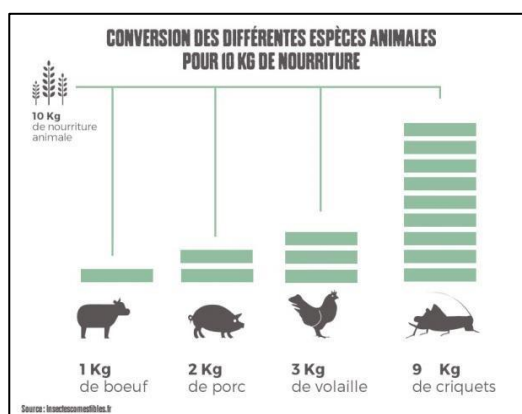
La protéine d'insectes en constitue une des applications prometteuses portée par deux secteurs :

- Le marché de l'alimentation animale à base d'insectes, au niveau mondial, représentait 687,8 M\$ US en 2018 et devait atteindre 1,369 Mds\$ US en 2024² (dont 400 M\$ US serait généré en Europe) ;
- Le marché de l'alimentation humaine à base d'insectes (insectes comestibles) évoluant de 424 M\$ US en 2016 à 723 M\$ US en 2024 au niveau mondial³.

Sur ces bases, Paulic Meunerie estime le marché de la protéine d'insectes à plus de 2 Mds € à horizon de son business plan.

Un mode d'élevage durable

La culture d'insectes consomme 95 fois moins de foncier que l'élevage de bétail, 22 fois moins d'eau que l'élevage de bœuf, 350 fois moins d'eau que l'élevage de porc et 220 fois moins d'eau que l'élevage de volaille. Produire 1 kg de grillon consomme 12 fois moins d'intrants que produire 1 kg de bœuf et 4 fois moins que pour produire 1 kg de volaille ou de porc.



De plus, les insectes présentent un taux de protéines plus élevé que les animaux d'élevage traditionnel. Ce constat s'inscrit dans un contexte global où la demande mondiale en protéines devrait progresser de 40% d'ici à 2030⁴, cela permet d'envisager les insectes comme une alternative crédible aux autres protéines animales.

Environnement concurrentiel

A l'échelle européenne, 71% des acteurs de l'entomoculture utilisent du son de blé pour alimenter leurs insectes.

Les concurrents de Paulic Meunerie sur le marché du son destiné à l'alimentation des insectes sont l'ensemble des meuniers conventionnels et biologiques.

A ce jour, aucun son, conventionnel ou biologique, pouvant approcher les qualités sanitaires et nutritionnelles de Nourrifibre® et ses bénéfices pour les insectes n'est connu, ni du Groupe, ni de son partenaire scientifique, l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

² Source : Mordor Intelligence : Global Insect Feed Market 2019-2024

³ Source : Bioclips Vol.25, no26,26 septembre2017 (Persistence Market Research,2018 - Global edible Insects market from 2017 to 2024)

⁴ <https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/cargill-utilisera-les-proteines-a-base-dinsectes-dinnovafeed-pournourrir-des-poissons-1036742>

Nourrifibre® se démarque de ses concurrents, qui fournissent des co-produits de céréales traditionnels, par les propriétés du son de blé préalablement ozoné, qui accélère la croissance et le poids des insectes, et réduit ou minimise le risque de mortalité inopinée induite par les résidus de pesticides et présence de bactéries, moisissures et champignons.

A quantité égale d'intrants avec **Nourrifibre®** le producteur d'insectes obtient :



* : Par rapport à l'alimentation conventionnelle d'insectes - Sources UniLasalle

De nombreux débouchés supplémentaires comme relais de croissance

Au-delà de l'alimentation animale ou humaine, les produits issus de l'élevage d'insectes s'adressent à de nombreux marchés : la pisciculture, la fabrication de biocarburants, la pollinisation, la lutte contre les espèces nuisibles aux cultures, la fertilisation des plantes, la production de chitine, l'industrie chimique... De plus, l'élevage en lui-même ouvre les portes du marché du recyclage de biodéchets, grâce aux larves de mouches soldat noires qui sont particulièrement efficaces pour digérer de grandes quantités de déchets organiques en un temps réduit (4 à 5 fois leur poids en 10 jours).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des débouchés de l'élevage d'insectes :



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de du semestre clos le 30 juin 2025 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

1.3.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2025

En termes d'activité, le premier semestre aura été contrasté : après un recul marqué pendant les trois premiers mois (conjuncture atone et recadencement d'un contrat important avec un acteur majeur de la distribution), l'activité repart à la hausse pendant les 3 mois suivants. Au global, l'activité au S1, recule de 4,6 % en volume.

Le prix du blé poursuit en 2025 sa décrue, impactant mécaniquement le chiffre d'affaires en valeur à la baisse (indépendamment du volume ou de la marge brute en valeur). Ainsi le chiffre d'affaires recule de 12,0 % en valeur par rapport au S1 2024.

Par ailleurs, les changements opérés en 2023 et 2024 en matière de gestion des achats de matières premières portent leurs fruits. Aussi, malgré le léger recul d'activité en volume, la marge brute progresse de 4% en valeur absolue (2,9 M€ vs 2,8 M€ au S1 2024).

Le poste « autres achats et charges externes » bénéficie d'un important effet de base favorable : Fin 2023, la renégociation d'un contrat de fourniture d'électricité a permis à Paulic Meunerie de bénéficier du repli des cours de l'énergie, en contrepartie d'une soulte d'un montant de 270 K€, payable en 2024 et début 2025.

Cette baisse de charge est partiellement consommée par une hausse des dépenses de maintenance, liée à des verrous opérationnels sur certains procédés (réceptions des blés et extraction des issues). La direction a identifié ces verrous et met en œuvre à l'heure actuelle les actions pour neutraliser ces dépenses dès 2026.

Hormis ces évolutions, les charges externes bénéficient globalement de la politique d'économie mise en œuvre en 2024.

Parallèlement, les charges de personnel sont en recul sensible. Début 2025, les équipes production et support ont fait l'objet de modifications organisationnelle, dans un contexte de départ en retraite, en vue de gagner en efficacité afin de servir les nouveaux objectifs stratégiques 2025-2026 : concentrer les efforts à court terme sur les marchés historiques de l'entreprise.

Sur le semestre, la masse salariale recule de 11%. La direction précise que l'entreprise procède à des recrutements au cours du second semestre, venant impacter cette masse salariale, qui restera baissière sur l'exercice, dans une activité attendue globalement en hausse sur 12 mois.

1.3.2 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2025

Néant.

1.3.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité constatée au cours du troisième trimestre 2025 évolue à la hausse, dans la continuité de la tendance du deuxième trimestre, avec de nouveaux clients grands comptes et une orientation favorable de ses performances commerciales auprès des artisans et de la restauration. Ainsi, la direction attend une légère croissance de son activité en volume sur l'année 2025, en conformité avec ses objectifs, à la suite d'un exercice 2024 marqué par une phase de transition après une forte croissance de son chiffre d'affaires.

En 2025, Paulic Meunerie a décidé une réorientation de ses priorités stratégiques de court terme en faveur de ses marchés historiques en froment, blé noir et riz. S'en est suivie une politique d'économie ambitieuse sur divers postes d'honoraires financiers.

A cela s'ajoute une politique dynamique engagée dès fin 2024 en vue d'effectuer des économies d'énergie importantes sur l'usine de Saint-Gérard, ainsi que les bénéfices – en termes de masse salariale - des améliorations organisationnelles engagées en 2025.

Aussi, Paulic Meunerie confirme son objectif d'une exploitation bénéficiaire en 2025.

En outre le maintien, au troisième trimestre, de la croissance rentable engagée au deuxième trimestre, permet de soutenir la trésorerie, dont la position se renforce progressivement et permet à la société de financer son exploitation, le remboursement de sa dette, et la réalisation de quelques dépenses de « maintenance capex » au cours du second semestre 2025.

En 2026, La direction entend poursuivre ses efforts en vue de lever les verrous opérationnels observés dans certaines étapes des procédés de productions de l'entreprise, et poursuivre ses efforts commerciaux sur les marchés historiques, afin de renforcer le niveau de saturation de ses équipements.

1 | 4 ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES

1.4.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES.

NB : La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 1er juillet 2020.

1.4.1.2 Activité du Groupe sur le premier semestre 2025 et analyse du compte de résultat

Le total de l'actif et du passif consolidés du semestre écoulé s'élève à 17.548.814 euros contre 18.362.434 euros au 31 décembre 2024.

Le montant des capitaux propres du semestre écoulé s'élève à 6.889.243 euros au 30 juin 2025 contre 6.818.949 euros au 31 décembre 2024.

Le chiffre d'affaires du Groupe, au 30 juin 2025, s'élève à 8.692.671 euros contre un chiffre d'affaires de 9.873.267 euros au 30 juin 2024.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à un total de 327.455 euros au 30 juin 2025 contre 274 178 euros au 30 juin 2024.

Les autres achats et charges externes s'élevant à (1.206.445) euros contre (1.402.124) euros au titre du premier semestre 2024, les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions pour un montant de (755.031) euros contre (665.110) euros au titre du premier semestre 2024.

Les charges du personnel s'élèvent à (984.358) euros au 30 juin 2025 contre (1.107.047) euros au 30 juin 2024, pour un effectif de 45 salariés au 30 juin 2025 contre 44 au titre du premier semestre 2024.

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition s'élève à un résultat bénéficiaire de 218.293 euros au 30 juin 2025, contre un résultat déficitaire de (182.068) au 30 juin 2024.

Le résultat net des sociétés intégrées du semestre écoulé est bénéficiaire et s'élève à 93.019 euros contre un résultat déficitaire de (196.819) euros au 30 juin 2024.

Le résultat net de l'ensemble consolidé du semestre écoulé est bénéficiaire et s'élève à 93.019 euros contre un résultat déficitaire de (196.819) euros au 30 juin 2024.

Le résultat net (part du groupe) du semestre écoulé est bénéficiaire et s'élève à 93.019 euros contre un résultat déficitaire de (196.819) euros au 30 juin 2024.

1.4.1.3 Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

a. À l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 12.813.295 euros au 30 juin 2025 contre 13.522.652 euros au 31 décembre 2024.

L'actif circulant représente une valeur nette de 4.841.234 euros au 30 juin 2025 contre 3.228.873 euros au titre de l'exercice précédent.

b. Au passif

Au cours du semestre écoulé, les capitaux propres totalisent 6.632.167 euros contre 6.619.345 euros au 31 décembre 2024.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 0 euros au cours du semestre écoulé.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 11.029.423 euros au 30 juin 2025 contre 10.142.358 euros au 31 décembre 2024 et comprennent notamment :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5.851.628 €
Emprunts et dettes financières diverses	958 €
Avances et acomptes reçus sur la commande	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.861.444 €
Dettes fiscales et sociales	654.571 €
Autres dettes	235.537 €
Produits constatés d'avance	660.823 €
TOTAL	11.029.423 €

* * *

Saint-Gérard, le 29 octobre 2025.

Pour le Conseil d'administration

Jean Paulic

Président du Conseil d'administration - Directeur Général

2 | 1 COMPTES CONSOLIDÉS



- ✓ Bilan consolidé
- ✓ Compte de résultat consolidé
- ✓ Tableau des flux de trésorerie
- ✓ Tableau de variation des capitaux propres

BILAN CONSOLIDE

		30-juin-2025	31-déc.-2024
En €uros	Note	Net	Net
Ecarts d'acquisition			
Frais de recherche et développement		485 222	548 801
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		20 531	11 805
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		748 917	757 205
Immobilisations incorporelles	5 / 6	2 605 174	2 668 315
Terrains et constructions		4 575 744	4 699 529
Installations tech., matériels et outillages industriels		5 393 742	5 881 929
Autres immobilisations corporelles		237 747	290 278
Immobilisations corporelles en cours		158 850	158 850
Immobilisations corporelles	5 / 6	10 366 082	11 030 585
Titres de participation		7 384	7 384
Autres immobilisations financières		103 861	169 010
Immobilisations financières	7	111 245	176 394
Actif immobilisé		13 082 501	13 875 294
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	720 894	584 591
Stocks de produits finis et marchandises	8	871 873	681 758
Avances et acomptes versés sur commandes		9 312	17 652
Clients et comptes rattachés	9	846 991	842 378
Autres créances	10	1 693 072	1 898 205
Compte de régularisation actif	10	71 867	141 991
Disponibilités	11	252 303	320 566
Actif circulant		4 466 312	4 487 140
TOTAL ACTIF		17 548 814	18 362 434

En €uros	Note	30-juin-2025	31-déc.-2024
Capital social		1 522 978	1 522 978
Primes		7 718 987	7 718 987
Réserves consolidées		(3 073 319)	(2 526 048)
Résultat de l'exercice		93 019	(547 271)
Autres fonds propres		627 579	650 303
Capitaux propres - Part du groupe	12	6 889 243	6 818 949
Intérêts minoritaires	12		
Provisions pour risques et charges	13	86 249	88 250
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	5 165 066	5 749 765
Emprunts et dettes financières diverses	14	1 230 242	978 111
Avances et acomptes reçus sur commande		44 548	22 917
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	2 411 057	2 760 644
Dettes fiscales et sociales	15	671 860	706 659
Autres dettes	16	78 824	142 936
Produits constatés d'avance	17	971 723	1 094 205
Total dettes		10 573 321	11 455 236
TOTAL PASSIF		17 548 814	18 362 434

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Euros	Note	30/06/2025 (6 mois)	30/06/2024 (6 mois)	Exercice 2024
Chiffre d'affaires	18	8 692 671	9 873 267	19 194 957
Autres produits d'exploitation	19	327 455	274 178	223 241
Achats et variation de stocks	20	(5 783 958)	(7 081 485)	(13 345 646)
Autres achats et charges externes	21	(1 206 445)	(1 402 124)	(2 574 879)
Impôts, taxes et versements assimilés		(68 096)	(68 925)	(114 728)
Charges de personnel	22	(984 358)	(1 107 047)	(2 199 384)
Autres charges d'exploitation	26	(3 946)	(4 820)	(2 394)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25	(755 031)	(665 110)	(1 497 239)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		218 293	(182 068)	(316 072)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		218 293	(182 068)	(316 072)
Charges et produits financiers		(74 463)	(74 468)	(216 634)
Charges et produits exceptionnels		(26 390)	9 229	(192 739)
Impôts sur les résultats		(24 422)	50 488	178 174
Résultat net des entités intégrées	27	93 019	(196 819)	(547 271)
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence				
Résultat net de l'ensemble consolidé		93 019	(196 819)	(547 271)
Intérêts minoritaires				
Résultat net (part du Groupe)		93 019	(196 819)	(547 271)
Résultat par action		0,02	(0,04)	(0,12)
Résultat dilué par action		0,02	(0,04)	(0,12)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En Euros	Note	30/06/2025 (6 mois)	Exercice 2024	30/06/2024 (6 mois)
Résultat net consolidé		93 019	(547 271)	(196 819)
Amortissements et provisions	6 / 9 / 13	734 414	1 458 903	642 347
Plus et moins-values de cession		0	(15 534)	0
Impôts différés	29	24 422	(178 174)	(50 488)
Capacité d'autofinancement		851 854	717 923	395 040
Variation des frais financiers		3 458	687	871
Variation des stocks	8	(326 419)	99 857	(291 050)
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	20 999	92 691	(196 764)
Variation des dettes d'exploitation	15 / 16	(395 517)	368 406	523 044
Variation nette exploitation		(700 936)	560 954	35 230
Variation des créances hors exploitation	10	170 018	(51 817)	428
Variation des dettes hors exploitation	16	(64 111)	(76 244)	16 357
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	(52 358)	(236 581)	(330 542)
Variation nette hors exploitation		53 549	(364 641)	(313 757)
Variation du besoin en fonds de roulement		(643 930)	197 000	(277 656)
Flux de trésorerie générés par l'activité		207 925	914 923	117 383
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(5 499)	(6 538)	(5 538)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(3 272)	(419 666)	(295 488)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(4 801)	(70 049)	(98)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	0	252 000	0
Cessions d'immobilisations financières	7	69 950	7 692	7 679
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		0	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		56 378	(236 561)	(293 445)
Augmentation de capital		0	0	0
Variation des subventions d'investissement		0	0	0
Emissions d'emprunts	14		5 230	0
Remboursement d'emprunts	14	(662 944)	(1 349 180)	(709 442)
Variation des comptes courants d'associés	14	92 099	(15 254)	(15 660)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(570 845)	(1 359 204)	(725 103)
Variation de la trésorerie		(306 542)	(680 842)	(901 164)
Trésorerie d'ouverture		(119 605)	561 236	561 236
Trésorerie de clôture		(426 147)	(119 605)	(339 928)
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		<i>18 386</i>	<i>86 900</i>	<i>22 269</i>
<i>dont concours bancaires courants</i>		<i>(678 450)</i>	<i>(440 171)</i>	<i>(617 321)</i>
<i>dont VMP</i>		<i>232 652</i>	<i>232 787</i>	<i>255 045</i>
<i>dont caisse</i>		<i>1 265</i>	<i>879</i>	<i>80</i>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de la période	Autres	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Total capitaux propres au 31/12/2023	4 615 085	1 522 978	7 718 987	(2 457 823)	(68 226)	681 497	7 397 412	0	7 397 412
Affectation du résultat 31/12/2023				- 68 226	68 226		0		0
Augmentation de capital							0		0
Subventions d'investissement						(31 193)	(31 193)		(31 193)
Résultat de l'exercice 31/12/2024					(547 271)		(547 271)		(547 271)
Total capitaux propres au 31/12/2024	4 615 085	1 522 978	7 718 987	(2 526 049)	(547 271)	650 304	6 818 948	0	6 818 948
Affectation du résultat 31/12/2024				- 547 271	547 271		0		0
Augmentation de capital							0		0
Subventions d'investissement						(22 724)	(22 724)		(22 724)
Résultat de l'exercice 30/06/2025					93 019		93 019		93 019
Total capitaux propres au 31/12/2025	4 615 085	1 522 978	7 718 987	(3 073 320)	93 019	627 580	6 889 243	0	6 889 243



✓ NOTE 1	Le groupe
✓ NOTE 2	Base de préparation des comptes consolidés
✓ NOTE 3	Méthodes et règles d'évaluation
✓ NOTE 4	Evénements significatifs
✓ NOTE 5	Etat des immobilisations incorporelles et corporelles
✓ NOTE 6	Etat des amortissements
✓ NOTE 7	Etat des immobilisations financières
✓ NOTE 8	Stocks
✓ NOTE 9	Créances clients et comptes rattachés
✓ NOTE 10	Autres créances et comptes de régularisation actif
✓ NOTE 11	Disponibilités
✓ NOTE 12	Capital social
✓ NOTE 13	Provisions pour risques et charges
✓ NOTE 14	Emprunts et dettes financières
✓ NOTE 15	Dettes d'exploitation
✓ NOTE 16	Autres dettes
✓ NOTE 17	Produits constatés d'avance
✓ NOTE 18	Chiffres d'affaires
✓ NOTE 19	Autres produits d'exploitation
✓ NOTE 20	Marge brute
✓ NOTE 21	Autres achats et charges externes
✓ NOTE 22	Charges de personnel
✓ NOTE 23	Effectifs
✓ NOTE 24	Rémunérations des dirigeants
✓ NOTE 25	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
✓ NOTE 26	Autres charges d'exploitation
✓ NOTE 27	Résultat financier
✓ NOTE 28	Résultat exceptionnel
✓ NOTE 29	Impôts sur les bénéfices
✓ NOTE 30	Honoraires du commissaire aux comptes
✓ NOTE 31	Engagements hors bilan

NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

La société PAULIC MEUNERIE SA est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis le 18 février 2020.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 30 juin 2025 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 29/10/2025.

Les comptes consolidés au 30 juin 2025 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles PAULIC MEUNERIE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2025, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 6 mois pour toutes les sociétés.

2.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant au 30 juin 2025 :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables qui a remplacé le règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales. Ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes de référence appliquées sont les suivantes :

Méthodes de référence	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A

2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts), et
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019 ; l'amortissement de l'écart d'acquisition est comptabilisé en exploitation compte tenu de son affectation aux brevets Oxygreen®.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent :

- au développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3^{ème} génération, et
- au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

3.2. Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 9.94%

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

3.3. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

3.4. Subventions d'investissements

Seule la quote-part des subventions dont les conditions suspensives de versement ont été levées a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

Le traitement antérieur applicable aux subventions comptabilisées en produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 se poursuit jusqu'à la reprise complète de ces subventions au compte de résultat (application prospective du règlement ANC 2020-01).

Les subventions accordées à compter du 1^{er} janvier 2021 sont désormais inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt. Dans ce cas, conformément au PCG, la subvention est à reprendre par résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif subventionné.

3.5. Opérations de location financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et des parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraînent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

3.9. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.10. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

3.11. Provisions et passifs éventuels

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés de PAULIC MEUNERIE présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2024 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux de mobilité (tum over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 3,7%
- Taux de charges sociales patronales : 45% pour la catégorie cadre, 37% pour les autres catégories

3.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.14. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 30 juin 2024 est de 25 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

3.16. Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

3.17. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.18. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, le groupe PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

3.19. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs des périodes présentées

En termes d'activité, le premier semestre aura été contrasté : après un recul marqué pendant les trois premiers mois (conjoncture atone et recadencement d'un contrat important avec un acteur majeur de la distribution), l'activité repart à la hausse pendant les 3 mois suivants. Au global, l'activité au S1, recule de 4,6 % en volume.

Le prix du blé poursuit en 2025 sa décrue, impactant mécaniquement le chiffre d'affaires en valeur à la baisse (indépendamment du volume ou de la marge brute en valeur). Ainsi le chiffre d'affaires recule de 12,0 % en valeur par rapport au S1 2024.

Par ailleurs, les changements opérés en 2023 et 2024 en matière de gestion des achats de matières premières portent leurs fruits. Aussi, malgré le léger recul d'activité en volume, la marge brute progresse de 4% en valeur absolue (2,9 M€ vs 2,8 M€ au S1 2024).

Le poste « autres achats et charges externes » bénéficie d'un important effet de base favorable : Fin 2023, la renégociation d'un contrat de fourniture d'électricité a permis à Paulic Meunerie de bénéficier du repli des cours de l'énergie, en contrepartie d'une soulte d'un montant de 270 K€, payable en 2024 et début 2025.

Cette baisse de charge est partiellement consommée par une hausse des dépenses de maintenance, liée à des verrous opérationnels sur certains procédés (réceptions des blés et extraction des issues). La direction a identifié ces verrous et met en œuvre à l'heure actuelle les actions pour neutraliser ces dépenses dès 2026.

Hormis ces évolutions, les charges externes bénéficient globalement de la politique d'économie mise en œuvre en 2024.

Parallèlement, les charges de personnel sont en recul sensible. Début 2025, les équipes production et support ont fait l'objet de modifications organisationnelle, dans un contexte de départ en retraite, en vue de gagner en efficacité afin de servir les nouveaux objectifs stratégiques 2025-2026 : concentrer les efforts à court terme sur les marchés historiques de l'entreprise.

Sur le semestre, la masse salariale recule de 11%. La direction précise que l'entreprise procède à des recrutements au cours du second semestre, venant impacter cette masse salariale, qui restera baissière sur l'exercice, dans une activité attendue globalement en hausse sur 12 mois.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

4.3. Perspectives d'avenir.

L'activité constatée au cours du troisième trimestre 2025 évolue à la hausse, dans la continuité de la tendance du deuxième trimestre, avec de nouveaux clients grands comptes et une orientation favorable de ses performances commerciales auprès des artisans et de la restauration. Ainsi, la direction attend une légère croissance de son activité en volume sur l'année 2025, en conformité avec ses objectifs, à la suite d'un exercice 2024 marqué par une phase de transition après une forte croissance de son chiffre d'affaires.

En 2025, Paulic Meunerie a décidé une réorientation de ses priorités stratégiques de court terme en faveur de ses marchés historiques en froment, blé noir et riz. S'en est suivit une politique d'économie ambitieuse sur divers postes d'honoraires financiers.

A cela s'ajoute une politique dynamique engagée dès fin 2024 en vue d'effectuer des économies d'énergie importantes sur l'usine de Saint-Gérard, ainsi que les bénéfices – en termes de masse salariale - des améliorations organisationnelles engagées en 2025.

Aussi, Paulic Meunerie confirme son objectif d'une exploitation bénéficiaire en 2025.

En outre le maintien, au troisième trimestre, de la croissance rentable engagée au deuxième trimestre, permet de soutenir la trésorerie, dont la position se renforce progressivement et permet à la société de financer son exploitation, le remboursement de sa dette, et la réalisation de quelques dépenses de « maintenance capex » au cours du second semestre 2025.

En 2026, La direction entend poursuivre ses efforts en vue de lever les verrous opérationnels observés dans certaines étapes des procédés de productions de l'entreprise, et poursuivre ses efforts commerciaux sur les marchés historiques, afin de renforcer le niveau de saturation de ses équipements.

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 30 juin 2025, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2025	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 juin 2025
Frais de recherche et développement	742 900	5 499		8 288	756 687
Concessions, brevets, marques, licences	1 497 872				1 497 872
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours	757 205			(8 288)	748 917
Immobilisations incorporelles	4 348 481	5 499	0	0	4 353 980
Terrains	155 798				155 798
Constructions	6 400 791				6 400 791
Installations techniques	11 082 418				11 082 418
Installations techniques en location financement	801 965				801 965
Autres immobilisations corporelles	899 437	3 942			903 379
Autres immos corporelles en location financement	856 756			(670)	856 086
Immobilisations corporelles en cours	158 851				158 851
Immobilisations corporelles	20 356 016	3 942	0	(670)	20 359 288
TOTAL	24 704 497	9 441	0	(670)	24 713 268

Au 30 juin 2025, le montant des immobilisations incorporelles en cours s'élève à 748 K€.

Ce poste correspond :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- A la refonte du site internet.

La ventilation des immobilisation incorporelles en cours est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Immobilisations incorporelles en cours	Au 31 décembre 2023	Dépenses activées sur 2024	Mises en services 2024	Au 31 décembre 2024	Dépenses activées sur 2025	Mises en services 2025	Au 30 juin 2025
Oxygreen 3ème génération	619 012		(619 012)	0		0	0
Qualista Expert	748 418			748 418			748 418
Nouveau procédé Blé noir	0			0			0
Nouveau logiciel	0			0			0
Refonte site internet	2 249	6 538		8 787		(8 288)	499
Total	1 369 679	6 538	(619 012)	757 205	0	(8 288)	748 917

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations corporelles en cours concernent le nouveau programme de mise en place d'un réacteur d'ozonation des grains.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 857 K€, de matériels de transports pour 166 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 737 K€.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 30 juin 2025, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2025	Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 juin 2025
Frais de recherche et développement	194 099	63 579			257 678
Concessions, brevets, marques, licences	1 486 067	5 061			1 491 128
Fonds commercial et droits de moutures					
Immobilisations incorporelles	1 680 166	68 640	0	0	1 748 806
Aménagements terrains	112 134	205			112 339
Constructions	1 744 927	122 833			1 867 760
Installations techniques	5 535 381	443 632			5 979 013
Installations techniques en location financement	467 076	44 692			511 768
Autres immobilisations corporelles	834 501	17 669			852 170
Autres immos corporelles en location financement	631 412	38 074		670	670 156
Immobilisations corporelles	9 325 431	667 105	0	670	9 993 206
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	11 005 597	735 745	0	670	11 742 012

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 30 juin 2025, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2025	Augmentations / Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 30 juin 2025
Titres de participation	7 384				7 384
Prêts	15 000				15 000
Autres immobilisations financières	169 010	4 801	(69 950)		103 861
Valeurs brutes	191 394	4 801	(69 950)	0	126 245
Titres de participation	0				0
Prêts	(15 000)				(15 000)
Autres immobilisations financières	0				0
Dépréciations	(15 000)	0	0	0	(15 000)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	176 394	4 801	(69 950)	0	111 245

Les titres de participations comprennent :

- Des parts sociales CREDIT AGRICOLE pour 2,3K€ ;
- Une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ ;

Les prêts sont accordés à des boulangers. Le dernier prêt, accordé à la société Kerguelen Developpement pour 15 K€ en 2017, a été totalement déprécié.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- Au versement sur 2019 d'une retenue de garantie de 12.5 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret ;
- Au fonds de garantie lié au financement d'une partie de notre poste client par notre Factor (90K€) ;
- D'un deposit de 5 K€ auprès de Caceis dans le cadre de notre couverture en céréales sur le marché à terme

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En Euros	30-juin-2025	31-déc.-2024
Stocks de matières premières	720 894	584 591
Stocks de produits finis et marchandises	871 873	681 758
Total	1 592 768	1 266 349

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Euros	30-juin-2025	31-déc.-2024
Clients et comptes rattachés	902 255	883 534
Provisions pour dépréciations	(55 264)	(41 157)
VALEURS NETTES	846 991	842 378

Au 30 juin 2025, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

En Euros	Au 1er janvier 2025	Augmentations / Dotations	Diminutions	30-juin-2025
Provisions pour dépréciations	(41 157)	(16 475)	2 367	(55 264)
TOTAL	(41 157)	(16 475)	2 367	(55 264)

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

En Euros	30-juin-2025		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	3 000		3 000
Etat, Impôt sur les sociétés	0	0	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	263 268	263 268	
Impôts différés actif	1 324 378		1 324 378
Autres créances fiscales		0	
Subventions à recevoir	0	0	
Autres créances	102 425	102 425	
Sous-Total	1 693 072	365 693	1 327 378
Charges constatées d'avance	63 831	63 831	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8 036	5 224	2 812
Valeurs brutes	1 764 939	434 748	1 330 191
Provisions pour dépréciations			
Valeurs nettes	1 764 939	434 748	1 330 191

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette est principalement constituée de concours bancaires courants.

En Euros	30-juin-2025	31-déc.-2024
Valeurs mobilières de placement	232 652	232 787
Comptes bancaires courants	18 386	86 900
Caisse	1 265	879
Concours bancaires courants	(678 450)	(440 171)
Trésorerie nette	(426 147)	(119 605)

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du compte de liquidité relatif à l'animation du titre pour 35 K€,
- De la souscription d'obligations pour 197 K€.

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et

- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 19 novembre 2021 pour un montant total de 1 099 993,50 euros par émission de 244 443 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 80 666,19 euros et porté d'un montant de 1 368 886,86 euros à un montant de 1 449 553,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 1 019 327,31 euros est constatée.

En date du 7 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 890 000 euros par émission de 222 500 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 73 425 euros et porté d'un montant de 1 449 553,05 euros à un montant de 1 522 978,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 816 575 euros est constatée.

Contrat de liquidité

PAULIC MENEURIE a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 150 k€ a été initialement portée au crédit du compte de liquidité le 14 février 2020.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans la poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier. A ce titre, une perte nette de 55k€ est constatée dans le résultat financier.

Au 31/12/2024, le contrat de liquidité a été résilié. Les 28 636 actions de Paulic Meunerie SA détenues ainsi que le solde de cash (12,5 K€) ont été transférés dans les livres du crédit agricole.

Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont relatifs à deux subventions accordées sur l'exercice et comptabilisées dans ce poste conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 (description en note 3.4).

Elles correspondent à :

- la subvention d'investissement de 702 K€ accordée par BPI France le 18 février 2021 dans la cadre du plan de relance pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen © de 3^{ème} génération ;
- la subvention d'investissement accordée par la région Bretagne et le FEDER le 7 avril 2021, pour 210 K€ au total, relative au programme de R&D « Qualista Expert ».

Elles sont comptabilisées pour leur montant net d'impôt, soit respectivement 524 K€ et 158K€.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 30 juin 2025, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1er janvier 2025	Dotations	Diminutions	Au 30 juin 2025
Prov. indemnités de départ à la retraite	88 250		(2 001)	86 249
Total	114 150	0	(2 001)	86 249

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1er janvier 2025	Emissions	Remboursements	Au 30 juin 2025
Préfinancement plan investissement	0			0
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 749 765		(584 698)	5 165 066
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 749 765	0	(584 698)	5 165 066
Dettes financières - Location financement	488 935		(78 094)	410 841
Billets à ordre	0			0
Concours bancaires courants	449 432	238 123		687 555
Comptes courants d'actionnaires	39 743	92 103		131 846
Emprunts et dettes financières diverses	978 110	330 226	(78 094)	1 230 243
Total	6 727 875	330 226	(662 792)	6 395 309

Echéancement (en €) au 30 juin 2025	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 165 066	1 180 381	2 853 472	1 131 214
Dettes financières - Location financement	410 841	158 441	252 400	
Concours bancaires courants	687 555	687 555		
Comptes courants d'actionnaires	131 846	131 846		
Total	6 395 309	2 158 223	3 105 872	1 131 214
dont partie à taux variable	1 123 056	887 359	235 696	0
dont partie à taux fixe	5 272 253	1 270 864	2 870 176	1 131 214
dont partie à taux non rémunérée				

Emprunts auprès des établissements de crédit

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérard. La totalité de l'enveloppe est débloquée depuis le 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017.

La société avait souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2^{ème} génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement de l'acquisition d'une ensacheuse.

Sur l'exercice 2021, la société a souscrit à 4 nouveaux emprunts PGE pour un montant total de 1 900 K€ auprès de CEB (1 000K€), BNP (300K€), CA (300 K€) et BPGO (300K€).

Sur l'exercice 2022, la société a souscrit à 2 nouveaux emprunts pour un montant total de 300 K€ comme suit :

- 1 emprunt « rebond » pour 50 K€ auprès de BPI ;
- 1 emprunt « Innov » pour 250 K€ auprès de BPI.

Il n'y a pas de nouveaux emprunts sur l'exercice 2023, 2024 et le 1er semestre 2025.

Crédits-baux

La société n'a pas souscrit sur le 1er semestre 2025 de contrats de crédit-bail.

Comptes courants d'associés

Ils concernent principalement le compte courant d'associés du dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic.

Covenant financiers

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

En Euros	30-juin-2025	31-déc.-2024
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 411 057	2 760 644
Dettes sociales	578 194	584 647
Dettes fiscales (TVA, ...)	93 666	122 012
Total	3 082 917	3 467 303

NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand. Leurs échéances sont inférieures à 1 an.

En Euros	30-juin-2025	31-déc.-2024
Fournisseurs d'immobilisations	70 025	139 635
Autres dettes	8 800	3 300
Total	78 824	142 936

NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

A noter que les deux subventions accordées sur l'exercice 2022 sont constatées dans les capitaux propres dans le poste « autres fonds propres ».

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 30.06.2025	Subvention nette comptabilisée au 30.06.2025	30 juin 2025		31 décembre 2024	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000		66 000		2 000		4 000
France Agrimer	20 873		13 778		417		835
Région Bretagne	725 989		414 638		36 221		72 443
Feader	818 669		477 309		40 843		81 686
BPI France Relance	701 757		622 394		30 299		45 644
Feader Innovation	500 000	285 623	214 377			4 053	
Total	2 867 288	285 623	1 808 495		109 781	4 053	204 608
<i>Dont comptabilisation en produits constatés d'avance</i>			971 724				
<i>Dont comptabilisation en autres fonds propres</i>			836 770				

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par FEADER INNOVATION de 500 K€, 42,8% de celle-ci est reconnu. En l'absence d'investissement sur le 1^{er} semestre 2025, le taux de reconnaissance de cette subvention n'a pas bougé.

NOTE 18. CHIFFRES D’AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

En Euros	30-juin-2025		30-juin-2024	
Ventes de marchandises	152 589	2%	188 701	2%
Ventes de produits finis	8 445 029	97%	9 591 212	97%
Prestations de services	95 054	1%	93 353	1%
Chiffre d'affaires	8 692 671	100%	9 873 266	100%

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 317 K€ au 30 juin 2025 contre 542 K€ au 30 juin 2024.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

En Euros	30-juin-2025		30-juin-2024	
Ventes - France	8 375 834	96%	9 575 983	97%
Ventes Export	316 838	4%	297 283	3%
<i>Europe</i>	<i>316 838</i>	<i>100%</i>	<i>297 283</i>	<i>100%</i>
<i>Reste du monde</i>				
Chiffre d'affaires	8 692 671	100%	9 873 266	100%

L'activité du premier semestre aura été contrastée : après un recul marqué pendant les trois premiers mois (conjuncture atone et recadencement d'un contrat important avec un acteur majeur de la distribution), l'activité repart à la hausse pendant les 3 mois suivants. Au global, l'activité au S1, recule de 4,6 % en volume.

Par ailleurs, le prix du blé poursuit en 2025 sa décrue, impactant mécaniquement le chiffre d'affaires en valeur à la baisse (indépendamment du volume ou de la marge brute en valeur). Ainsi le chiffre d'affaires recule de 12,0 % en valeur par rapport au S1 2024.

Globalement, le mix client constaté au cours du premier semestre 2025 est cohérent avec celui de l'exercice précédent.

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Production stockée	199 901	149 456
Production immobilisée	0	0
Reprises sur amort. et prov.	4 368	16 358
Transfert de charges	0	12 927
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	122 681	95 432
Subvention d'exploitation		
Crédit Impôt Recherche	0	0
Autres produits	504	4
Autres produits d'exploitation	327 455	274 178

NOTE 20. MARGE BRUTE

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Chiffres d'affaires	8 692 671	9 873 267
Achats consommés	(5 783 958)	(7 081 485)
Marge Brute globale	2 908 714	2 791 782
<i>Taux de marge brute</i>	<i>33%</i>	<i>28%</i>

Le taux de marge brute progresse très franchement, en passant de 28% à 33%. Si une partie de cette évolution s'explique mathématiquement par la baisse tendancielle du prix du blé, l'entreprise rappelle que des changements importants ont été opérés entre 2022 et 2024 en matière de gestion des achats de matières premières afin – d'abord - de protéger les marges et - ensuite - de les renforcer.

Ici, l'augmentation de la marge en valeur absolue (+4%) , malgré le léger recul d'activité en volume (-4.6%), met en valeur le résultat positif de cette politique de gestion, que la direction entend poursuivre.

NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Achats non stockés, matériels, fournitures	327 145	521 383
Sous-traitance générale	2 647	3 327
Locations et charges locatives	89 504	101 814
Entretiens et réparations	243 129	195 569
Primes d'assurance	81 686	68 342
Etudes et recherches	43 573	36 801
Personnel extérieur	0	9 393
Honoraires	124 485	127 449
Publicité	8 411	16 127
Transport	202 423	210 743
Frais de déplacement, missions et réceptions	22 053	24 373
Autres (téléphone, services bancaires ...)	61 389	86 803
Autres achats et charges externes	1 206 445	1 402 124

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Le poste « frais d'études et recherches » correspond à des frais de laboratoires engagés à des fins de contrôle interne.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 41 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

Le poste « autres achats et charges externes » bénéficie d'un important effet de base favorable : Fin 2023, la renégociation d'un contrat de fourniture d'électricité a permis à Paulic Meunerie de bénéficier du repli des cours de l'énergie, en contrepartie d'une soulte d'un montant de 270 K€, payable en 2024 et début 2025.

Cette baisse de charge est partiellement consommée par une hausse des dépenses de maintenance, liée à des verrous opérationnels sur certains procédés (réceptions des blés et extraction des issues). La direction a identifié ces verrous et met en œuvre à l'heure actuelle les actions pour neutraliser ces dépenses dès 2026.

NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Salaires et traitements	759 124	845 078
Charges sociales	225 234	261 969
Charges de personnel	984 358	1 107 047
Taux moyen de charges sociales	30%	31%

NOTE 23. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Cadres	2	2
Agents de maîtrise et techniciens	16	19
Employés / ouvriers	27	23
Effectifs	45	44

NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Rémunération allouée au président du conseil d'administration	0	0
Total	0	0

NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations	736 415	658 705
Dotations aux provisions sur actif circulant	16 474	3 792
Dotations aux amortissements des charges à répartir	2 142	2 613
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Total	755 031	665 110

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions sur actifs circulants est relative à la dépréciation de créances clients.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Immobilisations incorporelles	68 640	119 140
Immobilisations corporelles	667 775	1 047 317
Total	736 415	1 166 457

NOTE 26. AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent comme suit :

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Redevances		
Pertes sur créances irrécouvrables		
Autres charges	3 946	4 820
Total	3 946	4 820

NOTE 27. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Autres produits financiers	(4 898)	10 103
Produits cession de VMP		
Reprise provisions pour dépréciation des prêts		
Produits financiers	(4 898)	10 103
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	52 720	50 670
Intérêts bancaires	13 254	18 158
Intérêts sur comptes courants d'associés	2 068	1 135
Charges cession de VMP	1 523	14 607
Autres charges financières	0	0
Charges financières	69 565	84 570
Total	(74 463)	(74 468)

NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Autres produits exceptionnels	10 247	11 939
Produits de cession d'immobilisations	0	0
Reprises provisions		
Produits exceptionnels	10 247	11 939
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36 636	2 710
VNC immobilisations cédées	0	0
Autres charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles	36 636	2 710
Total	(26 390)	9 229

NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Charge/(produit) d'impôt exigible		
Charge/(produit) d'impôt différé	24 422	(50 488)
Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices	24 422	(50 488)

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Résultat courant avant impôt	143 830	(256 536)
Résultat exceptionnel avant impôt	(26 390)	9 229
Résultat consolidé avant impôt	117 440	(247 307)
Impôt théorique à 25 %	29 360	(61 827)
Réduction d'impôt : CIR et CIM	0	0
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	29 360	(61 827)
Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés	24 422	(50 488)
Différence	4 938	(11 339)

<u>Justification de l'écart</u>		
Suramortissement MACRON	(13 345)	
IDA non reconnus	455	10 987
ID subventions investissement en CP	7 575	
Autres différences permanentes	377	352
	(4 938)	11 339

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 1 324 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 3 années. A noter que les déficits fiscaux reportables liés à Green Technologie ne sont pas activés.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Euros	30-juin-2025	30-juin-2024
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	10 002	9 090
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées		
Total	10 002	9 090

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

En Euros	30-juin-2024	30-juin-2023
Nantissements	1 205 886	1 541 998
Hypothèques	2 687 606	3 053 772
Effets escomptés non échus		
Total engagements donnés	3 893 492	4 595 770

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérard données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 679 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 655K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 676K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 139 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 147 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 141 K€

Les nantissements de matériels sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 302 K€ au 30/06/2025
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 304 K€ au 30/06/2025
- Emprunt BNP de 2019 pour 605 K€ : CRD de 300 K€ au 30/06/2025

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 35 K€ au 30/06/2025
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 34K€ au 30/06/2025

Engagements financiers – contrat d'affacturage

Encours résiduel des créances cédées au 30 juin 2025 : 120 K€

Engagements reçus

Néant



Paulic Meunerie SA

Moulin du Gouret – 56920 Saint-Gérard

Tél : 02 97 51 40 03

paulicmeunerie.com/investisseurs